

---

Motion de Levasseur, qui fait l'éloge de la section du Bon Conseil et demande l'insertion au bulletin du discours prononcé à la Convention, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794)  
Antoine Louis Levasseur

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Levasseur Antoine Louis. Motion de Levasseur, qui fait l'éloge de la section du Bon Conseil et demande l'insertion au bulletin du discours prononcé à la Convention, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 543;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31233\\_t1\\_0543\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31233_t1_0543_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

de notre sang pour défendre la représentation nationale ; que les factieux qui avaient conjuré votre perte n'auraient pu parvenir jusqu'à vous qu'après avoir marché sur nos cadavres expirants (1).

Ce serment est à l'instant répété par le peuple immense qui remplit les tribunes (2).

La salle retentit d'applaudissements.

L'ORATEUR continue. Les grandes mesures que vous venez de prendre dans cette occasion difficile sont dignes de vous et du peuple qui vous a confié l'exercice de ses droits et de sa souveraineté. Le vœu le plus cher à nos cœurs est de voir tomber sans délai sous le glaive de la loi toutes les têtes scélérates qui ont conspiré contre la liberté publique. De quelque nature que puissent être leurs services passés, ils n'en sont que plus que criminels, puisqu'ils n'avaient pris momentanément le masque du patriotisme que pour mieux assassiner le peuple. (*Applaudissements.*)

Quant à nous, pleins de respect et de vénération pour vos immortels travaux, jaloux de les seconder autant qu'il sera en notre pouvoir, nous allons redoubler de zèle et de vigilance pour déjouer les complots sans cesse renaissants de nos lâches ennemis, et pour fabriquer avec toute l'activité possible le salpêtre qui doit les exterminer. (*Applaudissements.*) Nous vous ferons, décadi prochain, l'hommage de nos premiers essais. Le travail, les fatigues, les privations de toute espèce ne nous coûteront jamais rien lorsqu'il s'agira de notre liberté : du pain, du salpêtre, des armes, voilà nos seuls besoins. Périrent tous les traîtres ! Vive la République ! Vive la Convention nationale ! Voilà notre seul cri de ralliement. La section de Bon Conseil, voulant donner à la manifestation de ses sentiments toute la publicité possible, a délibéré l'envoi de cette pétition à toutes les sections de Paris, à toutes les autorités constituées, aux Sociétés populaires, et en a ordonné l'impression et l'affiche (3). (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. Citoyens, les mesures que la Convention nationale prend dans les temps orageux, inséparables d'une révolution aussi étonnante qu'est la nôtre, les lois qu'elle dicte lorsque tout est calme et que l'orage est dissipé, ne sont que la manifestation de la volonté du peuple souverain qu'elle représente, et le vœu général de ce peuple. Les malveillants, qui prennent à tâche d'avilir la Convention, de dépriser ses immenses travaux, et de la rendre suspecte, sentent bien qu'ils s'élèvent contre l'autorité du peuple, et qu'ils se rendent coupables du crime de lèse nation : c'est pourquoi ils prennent le masque du patriotisme, qu'ils tonnent dans les sections et les clubs contre les représentants qu'ils vouent à

la mort et qu'ils calomnient sans cesse. Mais les yeux clairvoyants du peuple percent à travers de ce voile trompeur, sous lequel ils se couvrent, font tomber le masque, et le peuple éclairé les livre à la rigueur et à l'animadversion des lois : telle est la conduite que vous avez tenue, généreux citoyens, et que vous tiendrez toujours. Fidèles aux principes, vous vous ralliez à l'entour de l'autel sacré de la Patrie, vous jurez de la défendre (1).

Oui, oui, nous le jurons, s'écrie-t-on de toutes parts (2).

La Convention nationale reçoit votre profession de foi et vos services, et vous invite à la séance (3). (*Applaudi.*)

LEVASSEUR. C'est la section de Bon Conseil qui, la première, a voté la déchéance du traître Capet. La première, elle demanda que la tête du tyran tombât. Elle doit aussi la première avoir la parole pour vous dénoncer et pour se prononcer sur la conjuration que nous avons renversée. Je demande l'insertion au bulletin de l'adresse qui vient d'être lue, et de la réponse du président (*Applaudi.*) (4).

La Convention décrète la mention honorable, et l'insertion en entier de cette adresse et de la réponse du président, au bulletin (5).

## 52

Les officiers municipaux de la commune de Niort applaudissent aux travaux de la Convention et au décret qui a rendu la liberté aux Nègres et brisé les chaînes de ces malheureuses victimes de la cupidité et de la barbarie (6) ; ils l'invitent à rester à son poste. Ils annoncent que leur établissement pour la confection du salpêtre est dans la plus grande activité, et a déjà fourni plusieurs milliers de cette matière précieuse.

Ils envoient l'état des dons patriotiques qu'ils ont faits, qui s'élèvent à 53 539 liv. 16 sous en numéraire, et qui consistent d'ailleurs en armes, effets de vêtement, d'équipement ; enfin, en 76 superbes pieds de chêne et trois ormes pour la marine.

La Convention décrète, sur la motion d'un membre, la mention honorable et l'insertion au bulletin (7).

## 53

La section Le Peletier se présente (8). Tandis que nos frères, dit [CHÉNARD, l'ora-

(1) B<sup>in</sup>, 26 vent.; *Débats*, n° 543, p. 338 et n° 552, p. 105-106. *M.U.*, XXXVII, 428.

(2) *Débats*, n° 543, p. 339.

(3) B<sup>in</sup>, 26 vent. D'après les *Débats*, cette phrase devient : « La Convention reçoit vos serments et applaudit à votre civisme ».

(4) *Débats*, n° 543, p. 339; *Mon.*, XIX, 711 (légères variantes); *M.U.*, XXXVII, 428.

(5) P.V., XXXIII, 368.

(6) B<sup>in</sup>, 28 vent. (2° suppl).

(7) P.V., XXXIII, 368.

(8) Cette section aurait succédé à celle de Bon Conseil.

(1) C 295, pl. 993, p. 37. C'est l'extrait de la délibération de l'ass. g<sup>l</sup> de la section du 25 vent. P.c.c.: GAUTIER (secrét.-greffier). Reproduit dans *Mon.*, XIX, 711; B<sup>in</sup>, 26 vent.; *M.U.*, XXXVII, 427; *Débats*, n° 543, p. 337. Extraits dans C. *Eg.*, n° 576; *J. Matin*, n° 581; *Mess. soir*, n° 576; *J. Fr.*, n° 539; *Ann. patr.*, p. 1959.

(2) *Rép.*, n° 87; *J. Fr.*, n° 539. Les sections se présentent en effet « en masse ».

(3) C 295, pl. 933, p. 37. *Débats*, n° 552, p. 104-105. Voir ci-dessus, note 1, mêmes journaux.